

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HATTSTATT DE LA SEANCE
DU LUNDI 27 MARS 2017**

Le lundi vingt-sept mars deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente minutes, sur convocation du Maire, le conseil municipal de la Commune de Hattstatt s'est réuni à la salle de séances de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

MMES. Caroline SYDA, Marie-José FURSTENBERGER, Céline BIEDERMANN, Martine ZOLLER, Corinne KAUFFMANN

MM. Pascal DI STEFANO, Norbert WENDLING, Jean-Marc MEYER, Jean KNAUS, Alain MAEDER, Christian AULEN, Hubert BAUMER

Nombre de membres absents excusés : 1

Philippe HERQUE

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Marie LESAGE qui a donné procuration à Pascal DI STEFANO.
Stéphane OLIVIER qui a donné procuration à Céline BIEDERMANN.

Nombre de membres absents non excusés : 0

Assiste à la séance :

Mme Manon JACOB, secrétaire de mairie

Monsieur DI STEFANO ouvre la séance à 19 heures 30 et salue bien cordialement les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Désignation du secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2017
- 3°) Compte administratif du service assainissement 2016
- 4°) Compte de gestion du service assainissement 2016
- 5°) Affectation du résultat 2016 du service assainissement
- 6°) Budget primitif 2017 du service assainissement
- 7°) Compte administratif du budget principal 2016
- 8°) Compte de gestion du budget principal 2016
- 9°) Affectation du résultat 2016 du budget principal
- 10°) Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017
- 11°) Subventions diverses
- 12°) Budget primitif principal 2017
- 13°) Travaux de mise en accessibilité école et club house - Subventions
- 14°) Renouvellement ligne de trésorerie
- 15°) Lot de chasse n°2 – agrément de permissionnaires
- 16°) Déclarations d'intention d'aliéner
- 17°) Divers

POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur DI STEFANO rappelle que l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Conformément aux pratiques antérieures et afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séances, il est proposé d'affecter à cette tâche la secrétaire de mairie, Madame Manon JACOB.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2017

Monsieur DI STEFANO rappelle que le procès-verbal de la séance du 13 février 2017 a été transmis à tous les membres.

Aucune observation n'est formulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 février 2017.

POINT N°3 : COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Dans le cadre de l'examen du compte administratif, Monsieur le Maire propose de désigner M. Norbert WENDLING pour assumer la présidence pendant le présent point. Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

M. Norbert WENDLING - 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2016 du service assainissement qui a été joint à l'ordre du jour et qui a été examiné par la Commission des finances le 20 mars 2017.

Les résultats de ce compte administratif se résument comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	113 920,20 €
Recettes	101 685,56 €
Solde d'exécution : Déficit de	- 12 234,64 €
Report de l'excédent 2015	9 243,92 €
Solde d'exécution cumulé : Déficit de	- 2 990,72 €

Section d'investissement :

Dépenses	9 285,02 €
Recettes	40 627,02 €
Solde d'exécution : Excédent de	31 342,00 €
Report de l'excédent 2015	64 262,06 €
Solde d'exécution cumulé : Excédent de	95 604,06 €

RESULTAT GLOBAL CUMULE :

Excédent de 92 613,34 € (- 2 990,72 € + 95 604,06 €)

Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du service assainissement.

Le Maire revient en séance.

POINT N°4 : COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire informe le conseil que le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par la Trésorière de Rouffach fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et des titres émis en 2016 par la commune.

La balance de clôture est identique à celle du compte administratif 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 du service assainissement de la Trésorerie de Rouffach.

POINT N°5 : AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2016 du service assainissement fait apparaître les résultats suivants :

Section	Reports de l'exercice 2015	Résultat de l'exercice 2016	Solde d'exécution 2016 (Résultat de clôture cumulé)
Exploitation	9 243,93	- 12 234,93	- 2 990,72
Investissement	64 262,06	31 342	95 604,06
TOTAL	73 505,99	19 107,07	92 613,06

Aucun montant n'est affecté à la couverture de la section d'investissement (compte 1068).

Les résultats de clôture de l'exercice 2016 pourront s'inscrire au budget primitif 2016 du service assainissement de la façon suivante :

- D 002 - Déficit d'exploitation reporté 2 990,72 €
- R 001 - Excédent d'investissement reporté 95 604,06 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, approuve à l'unanimité ces propositions.

POINT N°6 : BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du service assainissement qui a été étudié par la commission des finances le 20 mars 2017.

L'ensemble du budget est équilibré en recettes et dépenses à :

	Section d'exploitation	Section d'investissement	Total cumulé
DEPENSES	105 770,00 €	128 561,06 €	234 331,06 €
RECETTES	105 770,00 €	128 561,06 €	234 331,06 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du service assainissement ainsi arrêté.

POINT N°7 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2016

Monsieur le Maire propose de désigner M. Norbert WENDLING pour assumer la présidence pendant le présent point portant sur l'approbation du compte administratif principal 2016. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Norbert WENDLING - 1^{er} adjoint, présente le compte administratif principal 2016 qui a été joint à l'ordre du jour et qui a été examiné par la Commission des finances le 20 mars 2017.

Il fait apparaître, après intégration des résultats antérieurs reportés, les résultats ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses	549 126,14 €
Recettes	622 651,99 €
Résultat de l'exercice - Excédent de	73 525,85 €
<i>Report de l'excédent 2015</i>	47 464,84 €
Résultat de fonctionnement cumulé	120 990,69 €

Section d'investissement

Dépenses	232 811,38 €
Recettes	190 299,34 €
Résultat de l'exercice – Déficit de	- 42 512,04 €
<i>Report de l'excédent 2015</i>	46 648,63 €
Résultat d'investissement cumulé	- 89 160,67 €

RESULTAT GLOBAL CUMULE : EXCEDENT DE 31 830,02 €
(120 990,69 € - 89 160,67€)

Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité, approuve le compte administratif principal de l'exercice 2016.

Le Maire revient en séance.

POINT N°8 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2016

Monsieur le Maire informe le conseil que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par la Trésorière fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et des titres émis en 2016 par la commune.

La balance de clôture est identique à celle du compte administratif 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 principal dressé par la Trésorière de Rouffach.

POINT N°9 : AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif principal voté de l'exercice 2016 fait apparaître :

→ un excédent à la section de fonctionnement de	120 990,69 €
→ un déficit à la section d'investissement de	89 160,67 €

Il précise que l'excédent de la section de fonctionnement constaté doit faire l'objet d'une affectation qui dans tous les cas doit permettre de couvrir le déficit de la section d'investissement. En tenant compte des restes à réaliser, il apparaît un déficit d'investissement de 119 939,08 € par conséquent :

Il est proposé :

- d'affecter la somme de 119 939,08 € au compte 1068 du budget primitif 2017 pour la couverture de la section d'investissement,
- de reporter la somme de 1 051,61 € en recette de la section de fonctionnement sur la ligne 002 du budget primitif 2016.

Les résultats de clôture de l'exercice 2016 pourront s'inscrire au budget primitif général 2017 de la façon suivante :

• R- compte 1068 : excédent de fonctionnement	119 939,08 €
• D- ligne 001 : déficit d'investissement reporté	89 160,67 €
• R- ligne 002 : excédent de fonctionnement reporté	1 051,61 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité, approuve ces propositions.

POINT N°10 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Monsieur le Maire indique que la commission des finances réunie le 20 mars 2017 a étudié l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

VU l'état de notification n° 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité :

- FIXE les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

TAXES	TAUX 2017	BASES	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	17,24 %	1 243 000	214 293 €
Taxe foncière (bâti)	10,60 %	816 700	86 570 €

Taxe foncière (non bâti)	68,48 %	72 300	49 511 €
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	22,42 %	65 700	14 730 €
		Produit fiscal attendu	365 104 €

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.**

POINT N°11 : SUBVENTIONS DIVERSES

LE CONSEIL MUNICIPAL, arrête la liste des subventions à verser pour l'exercice 2017, selon détail ci-après :

- **Aide aux jeunes licenciés sportifs**

ASSOCIATION SPORTIVE DE HATTSTATT	250,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE HATTSTATT	200,00 €

- **Subvention aux associations locales et autres**

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE HATTSTATT	280,00 €
ANCIENS COMBATTANTS (UIACVGAL) HATTSTATT	100,00 €
APAMAD	100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE HATTSTATT	2 654,00 €
CHORALE STE CECILE DE HATTSTATT	280,00 €
CLUB « AGE D'OR DE LA CITE DES SEIGNEURS » HATTSTATT	160,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE HATTSTATT	200,00 €
ASSOCIATION (JEUNES SAPEURS-POMPIERS) VOEGLINSHOFFEN	150,00 €
GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE (GAS)	320,00 €
CLUB VOSGIEN ROUFFACH	50,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	40,00 €
OFFICE MUNICIPAL DE HATTSTATT (OMSC)	190,00 €
SYNDICAT VITICOLE DU HATSCHBOURG	100,00 €
ECOLE ELEMENTAIRE HATTSTATT (SUB CLASSE DECOUVERTE)	1 879,00 €
ASSOCIATION « LES PETITS LOUPS » HATTSTATT	200,00 €
MUSIQUE DE GUEBERSCHWIHR	150,00 €
COLLEGE JEAN MOULIN	51,00 €
COLLEGE SAINT JOSEPH	153,00 €

TOTAL 7 507,00 €

Le tableau récapitulatif des subventions est annexé au budget primitif 2017.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article « 6574 » du budget primitif 2017.

POINT N°12 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

Monsieur le Maire rappelle que la commission des finances, réunie le 20 mars 2017, a étudié le projet de budget primitif 2017.

Il présente le détail de ce budget primitif.

Ce budget s'équilibre de la façon suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	613 712,61 €	613 712,61 €
Investissement	626 626,08 €	626 626,08 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget primitif général 2017 ainsi arrêté et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POINT N°13: TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE ET CLUB HOUSE – SUBVENTIONS

13-1 : ECOLE

Monsieur le Maire présente le projet de mise en accessibilité de l'école, découlant de l'agenda d'accessibilité déjà approuvé par conseil municipal du 15 septembre 2015.

Pour rappel, le montant total est estimé à 36 141 € H.T. soit 43 369,20 € T.T.C. (chiffrage APAVE).

Le plan de financement est le suivant :

Subvention DETR :	7 228,20 € (20% sur le montant HT, soit 37 500,29 €)
FSIL :	7 228,20 € (20% sur le montant HT, soit 37 500,29 €)
Récupération TVA :	7 228,20 €
Autofinancement :	21 684,60 €

Les travaux débiteront dès les accords des différentes subventions notifiés. Il est certifié que l'opération projetée n'est pas encore réalisée et la Commune s'engage à ne pas commencer son exécution avant l'attribution des aides demandées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

- APPROUVE les travaux de mise aux normes de l'école
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions correspondants.

13-2 : CLUB-HOUSE

Monsieur le Maire présente le projet de mise en accessibilité du club-house, découlant de l'agenda d'accessibilité déjà approuvé par conseil municipal du 15 septembre 2015.

Pour rappel, le montant total est estimé à 58 553 € H.T. soit 70 263,60 € T.T.C. (chiffrage APAVE).

Le plan de financement est le suivant :

Subvention DETR :	11 710,60 € (20% sur le montant HT, soit 37 500,29 €)
FSIL :	11 710,60 € (20% sur le montant HT, soit 37 500,29 €)
Récupération TVA :	11 710,60 €

Autofinancement : 35 131,80 €

Les travaux débuteront dès les accords des différentes subventions notifiés. Il est certifié que l'opération projetée n'est pas encore réalisée et la Commune s'engage à ne pas commencer son exécution avant l'attribution des aides demandées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

- **APPROUVE les travaux de mise aux normes du club-house**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions correspondants.**

POINT N°14 : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d'Epargne Alsace d'un montant de 92 000 € arrivant à échéance le 13 juin prochain.

Cette ligne de trésorerie pourra être renouvelée aux conditions suivantes :

1- **MARGE ET TAUX DE REFERENCE :**

- ✓ Taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge de **0,75 %**
La cotation de l'Euribor 3 mois à la date du 6 mars 2017 est de -0,33 %
(taux indicatif actuel : -0,33 % + 1,07 % = 0,75 %)

2- **DUREE :** un an renouvelable.

3 - **PERIODICITE DE PAIEMENT DES AGIOS :** trimestrielle.

4 - **MODALITES DE REVISION POUR LE TAUX REVISABLE :** l'Euribor du dernier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté.

5 - **DECOMPTE DES INTERETS :** les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours.

6 - **FRAIS DE DOSSIER ET COMMISSIONS ANNEXES :** 200 €

7 - **MONTANT DU TIRAGE MINIMUM :** 9 200 €

8- **COMMISSION DE NON UTILISATION :** 0,10 % calculée trimestriellement en fonction du montant non utilisé.

9 - **DEBLOCAGE DES FONDS :** la mise à disposition des fonds sera effectuée par crédit d'office dans les livres du comptable public dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés à compter de la réception de la demande adressée par fax ou par courrier.

10 - **REMBOURSEMENT DES FONDS :** par courrier ou fax de l'emprunteur. La Caisse d'Epargne prélèvera dans les livres du Comptable Public par débit d'office dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable le montant demandé par l'Emprunteur dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés.

11 – **ECHEANCE DE LA LIGNE :** à la date d'échéance de la ligne et en l'absence de renouvellement de notre part, le solde de la ligne qui resterait mobilisé sera prélevé dans le cadre de la procédure du débit d'office.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- DONNE son accord pour reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de 92 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Alsace, aux conditions susvisées.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POINT N°15 : LOT DE CHASSE N°2 – AGREMENT DE PERMISSIONNAIRES

Monsieur le Maire soumet au conseil la demande de M. Christian LAMBERGER, détenteur du droit de chasse du lot n°2, qui souhaite s'adjoindre deux permissionnaires, en l'occurrence Monsieur André GROELLIN et Monsieur François SORG en remplacement de Monsieur François BANDELIER et Monsieur Cyril BANDELIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les documents présentés par les candidats ;

VU le cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin ;

APRES DELIBERATION, DECIDE A L'UNANIMITE,

- D'AGREER comme permissionnaire sur le lot de chasse n°2 de notre commune :

- **Monsieur François SORG né le 09/01/1966 à COLMAR, domicilié 3 rue Allmend Sud à Eguisheim (68420)**
- **Monsieur André GROELLIN né le 30/10/1950 à COLMAR, domicilié 1A rue du Maréchal Leclerc à Hattstatt (68420)**

- HABILITE Monsieur le Maire à établir et à signer l'attestation d'agrément et tous documents correspondants.

POINT N°16 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) formulée par Maître Marie LOEB-OSSOLA, notaire à Colmar et qui porte sur la vente d'une maison appartenant à M. Franck HUEBER et Mme Séverine SCHILLING sise 26 rue du Maréchal Leclerc, section 1 parcelle 197/83 d'une superficie totale de 2,45 ares au profit M. et Mme LOOS et M. TONGIO.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) formulée par Maître Christian DAULL, notaire à Wintzenheim et qui porte sur la vente d'une maison appartenant à la SCI JSC sise 13 rue de Wiggensbach, section 6 parcelle 829/95 d'une superficie totale de 4,23 ares au profit M. MEYER et Mme JENNE.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) formulée par Maître Nathalie GEISMAR-WISS, notaire à Colmar et qui porte sur la vente d'une maison appartenant à Mme Odile PETITJEAN sise 2 route de Rouffach, section 14 parcelles 37 et 38 d'une superficie totale de 53,80 ares au profit M. ESTERMANN et Mme FICHTER.

LE CONSEIL MUNICIPAL est informé que le droit de préemption n'a pas été mis en œuvre pour les biens susvisés.

POINT N°17 : DIVERS

- Monsieur le Maire fait part au conseil de la réception d'un don de 1 000 € de la part de M. STEINBRUCKER. L'ensemble des conseillers remercient vivement M. STEINBRUCKER de cette contribution qui sera affectée à l'école.
- Monsieur le Maire évoque l'organisation de la journée. On dénombre 65 inscrits. Une réunion « Toutes commissions » sera organisée afin de faire le point puis une réunion avec les participants aura également lieu.
- Monsieur KNAUS présente un pré-projet qui a été porté à sa connaissance pour la construction de maisons accolés rue de Wiggensbach (anciens terrains RINGENBACH). Une demande de permis de construire sera déposée prochainement.
- Madame ZOLLER évoque les problèmes de visibilité liés au stationnement intempestif à l'angle de la rue du Buhnackerweg et de la rue du Maréchal Leclerc. Une solution va être envisagée.

La séance est levée à 22 heures.